

APPENDICE No 6

verrez dans le rapport que les ventes effectuées accusent une dépréciation considérable, par comparaison avec le prix originaire payé.

M. CARROLL: Cela pourrait aussi servir de base pour une nouvelle évaluation.

M. SPEAKMAN: Absolument, parce que le rapport, tel qu'il est à l'heure actuelle, indique une plus-value dans le prix payé.

M. CALDWELL: Je pense que cela représente justement l'argent que la Commission y a placé, sans tenir compte de ce que les soldats ont payé.

M. SPEAKMAN: C'est là le détail que je veux, le prix originairement payé ainsi que des explications sur le fait que le prix, tel que reçu sur la revente accuse une augmentation de valeur. Sans doute, il nous faudrait avoir la proportion du prix payé par le colon dans le paiement initial, mais ce n'est pas là le point principal où je veux en venir. Voici ce qui en est. Autant que je puis le constater, le prix payé d'abord pour la terre était le prix au comptant, tel que payé par la Commission, mais les nouvelles ventes se feraient à des conditions différentes, probablement des paiements à longue échéance, ce qui pourrait peut-être expliquer une certaine plus-value. Par conséquent, j'aimerais savoir les conditions d'après lesquelles les ventes indiquées lui ont été faites. Cela nous donnerait un point de comparaison quant à l'augmentation réelle dans les valeurs. Je crois que le comité saisit très bien où je veux en venir, et il y a un point en jeu lorsqu'on considère la valeur actuelle de la terre, le prix de vente, etc. Je pense que vous pouvez me donner les conditions générales auxquelles la terre a été revendue?

Le TÉMOIN: Oui. Je puis les faire connaître immédiatement. Les conditions varient dans les cas individuels, mais je puis vous donner maintenant les conditions générales.

M. SPEAKMAN: Il y a un autre point et c'est l'estimation approximative du pourcentage des dépenses administratives qui ont été consacrées à l'immigration dans les deux dernières années complètement à part de l'établissement des soldats. C'est en grande partie une question de tenue de livres, mais afin d'avoir une bonne idée des frais administratifs, je crois nécessaire que nous ayons quelque pourcentage des frais d'administration consacrés à tout autre objet que l'administration de ces terres, parce que maintenant nous savons que les fonctions de la Commission seront quelque peu modifiées. A l'heure actuelle, elle se rattache, à certains égards, au ministère de l'Immigration, et j'aimerais avoir une estimation du pourcentage qui a été consacré à l'immigration et non pas à l'établissement des soldats. C'est-à-dire, pour l'accomplissement des travaux généraux relatifs à l'immigration.

M. Arthurs:

Q. J'aimerais à demander au témoin s'il a un résumé ou des données complètes concernant le changement de politique de la Nouvelle-Zélande en ce qui regarde ces prêts. Si possible, j'aimerais l'obtenir avant la prochaine réunion du comité—R. J'ignore si nous pouvons avoir les derniers rapports; nous recevons d'eux continuellement les rapports, et je crois qu'il est possible de vous donner une déclaration de ce genre. Sans doute, il existe une difficulté à propos des chiffres de la Nouvelle-Zélande, c'est qu'en ce pays le logement et l'établissement sur les terres sont compris ensemble, et que l'on ne peut établir de distinction entre les deux. C'est-à-dire, il y a un projet de logement des soldats, ainsi qu'un projet d'établissement sur les terres et un véritable projet agricole; ces projets sont liés l'un à l'autre et les chiffres qui s'y rapportent sont difficiles à démêler sur ce point.

[Major John Barnett.]